

SEANCES DE SOPHROLOGIE POUR LES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation de séances de sophrologie à destination des enfants fréquentant le multi-accueil « Les Petits Archers »,

Considérant la proposition de Madame Céline CHAPUIS, sophrologue, pour la mise en place de ces séances pour les mois d'avril à juin et septembre à décembre 2025,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec Madame Céline CHAPUIS, sophrologue, N° de SIRET 79508879800017, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS (60800), 13 rue Hippolyte Clair.

Article 2 :

La prestation consiste en la mise en place de 28 séances d'une demi-heure, pour 4 groupes d'enfants un fois par mois d'avril à juin et de septembre à décembre 2025, dans les locaux du multi-accueil « Les Petits Archers » à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût par séance est de 65 €, soit un total est de 1.820 € (TVA non applicable, article 293B du CGI) payable en deux fois sur présentation de factures établies après les séances effectuées d'avril à juin 2025, puis de septembre à décembre 2025.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration

Fait à Crépy-en-Valois, le 25 avril 2025.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

29 AVR. 2025

